

AVIS D'APPEL D'OFFRES
Sélection d'un transitaire et transporteur (projet 1113)
Emis par : Counterpart International

Date d'émission : 19 mai, 2026
Numéro de la demande d'offres : CI-MGD-RFQ-clearing and transportation-2026
Intitulé de la demande d'offres : **Sélection d'un transitaire et transporteur/projet 1113**
Délai pour poser des questions : 22 mai, 2026
Délai fixé pour les réponses : 25 mai, 2026
Date de clôture de réception des offres : 27 mai, 2026
Soumettre les questions à : procurement.mauritania@counterpart.org
Soumettre les offres financières sous plis fermés à : Counterpart International, Lot 254, TevragZeyna, BP 3933 Nouakchott Mauritanie
Soumettre les offres techniques à : procurement.mauritania@counterpart.org

COUNTERPART International (ci-après dénommé COUNTERPART) lance un appel d'offres pour la sélection d'une société de transit et de transport de ses vivres, depuis le port de Nouakchott jusqu'au magasin de stockage situé à Nouakchott. Le soumissionnaire doit être une société ou un établissement régulièrement et légalement installé en Mauritanie et spécialisé dans ce domaine. Il doit avoir également l'expérience requise en matière de gestion de marchandises et disposer d'une excellente politique de contrôle et d'assurance qualité.

INTRODUCTION

Counterpart International est une organisation Américaine non-gouvernementale intervenant dans le secteur du développement international et travaille en étroite collaboration avec des individus, des organisations et des réseaux du monde entier qui se sont engagés à créer le bien social. Counterpart International, à travers ses partenaires, œuvre pour une gouvernance plus ouverte et plus participative, l'accès des communautés à l'éducation, la protection des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance. Counterpart met actuellement en œuvre des programmes dans 22 pays et emploie près de 1000 personnes dans le monde.

En Mauritanie, Counterpart et ses partenaires mettent en œuvre un programme financé par USDA. Ce programme vise à aider le gouvernement mauritanien à lutter contre la faim, à améliorer la santé et à renforcer le système d'enseignement primaire par le biais d'un programme d'alimentation scolaire. Mis en œuvre dans trois régions : Brakna, Gorgol et Tagant, le programme « Construire l'Avenir ! » bénéficiera à 25 écoles.

Les entreprises et sociétés de transit et de transport qui le souhaitent sont invitées par Counterpart à soumettre des offres (désignées ci-après par le terme « offres ») pour les services décrits ci-après. Les soumissionnaires ne seront pas remboursés des frais engagés pour la préparation et la soumission de leurs offres.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Par la présente, nous sollicitons des offres auprès de sociétés spécialisées dans le domaine du transit, du transport et de la logistique régulièrement et légalement installés en Mauritanie afin de fournir les services décrits à la section B, Spécifications techniques

PAYS DE SOURCE ÉLIGIBLES AUX BIENS ET SERVICES

1. Le soumissionnaire doit légalement être installé en Mauritanie et il doit avoir un agrément valide conformément à la législation en vigueur
2. Les soumissionnaires seront considérés comme inéligibles s'ils sont actuellement suspendus, exclus ou réputés inéligibles, conformément aux informations figurant sur la liste des sites ci-dessous
 - a. www.SAM.gov, par entité ou par individu, et/ou
 - b. Liste des personnes spécialement désignées et des personnes bloquées par le Trésor américain (à l'adresse : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>), et/ou
 - c. Les personnes ou entités figurant sur la liste de désignation de sécurité des Nations Unies ou sur celle-ci (à l'adresse suivante : http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml).

Le soumissionnaire à cet appel d'offres certifie qu'en répondant à cette offre, il n'est pas suspendu, radié ou dans une quelconque situation qui le rend inéligible pour répondre aux appels d'offre du gouvernement américain. De même, Counterpart n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est radiée, suspendue ou considérée comme inéligible par le gouvernement Américain.

PRÉPARATION DES OFFRES

1. Les soumissionnaires doivent examiner les spécifications et toutes les instructions contenues dans cet appel d'offres.
2. L'offre préparée par le soumissionnaire et toute correspondance liée à l'offre entre le soumissionnaire et COUNTERPART doivent être en français.
3. Les soumissionnaires doivent préparer une offre technique détaillant les services que le fournisseur peut offrir, comme indiqué à la clause Spécifications techniques.
4. L'offre du soumissionnaire démontrera sa parfaite compréhension des exigences de COUNTERPART ainsi que de son approche et de sa capacité à fournir les services requis.

VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Toutes les offres restent valables {quatre-vingt-dix jours (90)} jours après la date limite de soumission.
2. Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter les offres ayant une période de validité plus courte et / ou plus longue.
3. Seules les offres complètes doivent être reçues au plus tard le **27 mai, 2026**.

COMPOSITION, QUANTITE, DATE D'ARRIVEE ET TRANSPORTEUR DES VIVRES

Vivres	Maximum Quantité tonnes métriques (TM)	Utilisation vivres	Conditionnement	Date d'arrivée prévue cargaison
Huile Végétale	100	Alimentation directe	Bidon de 4 ltr	Juin 2026
Haricots blancs Great Northern	80	Alimentation directe	Sac de 50 kg	Juin 2026
Riz enrichi 5/20 à grains longs, bien usiné	430	Alimentation directe	Sac de 50 kg	Juin 2026
Mélange maïs-soja Plus (CBS+)	480	Alimentation directe	Sac HP de 25 kg	Juin 2026
Total	1,090 MT			

NB : Les vivres arrivent en containers de 20 pieds

PORTEE DES TRAVAUX

- i. Procéder à l'échange des connaissements maritimes auprès de l'agence consignataire du navire, et réaliser au port de **Nouakchott**, toutes les formalités portuaires, douanières et de transit, nécessaires à l'expédition du cargo au magasin de Nouakchott.
- ii. Faciliter les opérations de contrôle phytosanitaire, de déclaration d'importation de vivres alimentaires, de déclaration en douanes.
- iii. Assurer les différentes opérations d'enlèvement, de manutention et de livraison au lieu de destination finale (entrepôt de Counterpart à **Nouakchott** selon les répartitions de Counterpart).
- iv. Etablir en collaboration avec l'expert maritime de BKA Logistics les lettres de réserves au consignataire du navire faisant ressortir les manquants et/ou avaries constatées durant le séjour sur le quai. Le Transitaire transmettra une copie de ces lettres de réserves à Counterpart International.
- v. Prendre livraison intégrale des vivres des mains de l'acconier et les transporter jusqu'au magasin de Nouakchott dans les 21 jours suivant la mise à disposition des vivres par le

Consignataire. Ces expéditions ne seront chargées que sur des camions sains afin d'éviter toute contamination des denrées alimentaires.

- vi. Procéder systématiquement, en collaboration avec l'expert maritime de BKA Logistics, au reconditionnement des vivres dont les emballages seront endommagés. Les emballages neufs acquis à cet effet ainsi que la main d'œuvre seront remboursés par Counterpart International.
- vii. Communiquer périodiquement (chaque semaine) e-mail à Counterpart l'état des reconditionnements, chargements et expéditions des camions à destination de Nouakchott.
- viii. Collaborer avec l'expert maritime de BKA Logistics, chargé de la surveillance et de l'expertise des opérations au port, en signant notamment les procès-verbaux qui lui sont soumis.
- ix. Etablir des bordereaux de livraison par camion, indiquant les quantités chargées au port et les quantités déchargées à Nouakchott. Ces bordereaux de livraison seront contresignés par Counterpart International et l'expert maritime de BKA Logistic une fois à Nouakchott.
- x. Procéder lors des livraisons dans le magasin de Counterpart à Nouakchott au reconditionnement des sacs endommagés. Les emballages achetés seront remboursés par Counterpart
- xi. Les vivres avariés constatés lors des opérations au port (déchargement du navire, enlèvements/chargements des camions) constituent des pertes sous la responsabilité de transporteur maritime (Schuyler Line Navigation Company). Par ailleurs, les vivres avariés constatés lors du transport de chargement, de transport et de livraison dans le magasin de Nouakchott constituent des pertes sous la responsabilité du transitaire/transporteur et devront être restitués, étant entendu que les vivres restent la propriété de Counterpart en toutes circonstances, conformément à la réglementation de la gestion des vivres du Chapitre 7 du Code de la Réglementation Fédérale (CFR) des États-Unis d'Amérique, Partie 1599. Un expert maritime de BKA Logistics sera chargé de faire les contrôles au niveau du port lors du déchargement, enlèvement/chargement des camions et au magasin de Nouakchott lors du déchargement des camions et présentera un rapport à Counterpart International pour constater la présence ou pas d'avaries et autres éventuelles pertes.
- xii. Procéder systématiquement au reconditionnement et l'empilage des sacs ou bidons endommagés
- xiii. Counterpart devra recevoir dans ses magasins à Nouakchott la totalité de la cargaison trois semaines, au plus tard, suivant la fin du déchargement total du navire. En cas de retard dans l'exécution du présent contrat, il sera appliqué à l'encontre du transitaire une pénalité de 5% par jour calendaire de la valeur de ses prestations pour la quantité concernée.
- xiv. Les frais de chargement et déchargement des vivres seront à la charge du transporteur.
- xv. Le déchargement se fera strictement entre 8 h 30 et 16 h 00. Il devra être fait en présence du chargé de la gestion des vivres et du responsable régional de Counterpart et des

magasiniers de Counterpart qui en feront la réception, noteront les commentaires et signeront les bordereaux de livraison.

xvi. Établir une fiche récapitulative des pertes constatées pendant le déchargement des camions/conteneurs.

xvii. Réaliser l'ensemble des activités requises avec célérité car toute charge due à un retard dans l'exécution d'une tâche dans la chaîne logistique sera imputable au transitaire.

QUALIFICATIONS REQUISES / SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les entreprises souhaitant soumissionner à cet Appel d'Offres doivent présenter une offre écrite qui satisfait aux critères suivants :

- Preuve d'éligibilité à mener des activités professionnelles et légales en Mauritanie
- Expérience dans le domaine du transport et de la logistique (idéalement dans le transport et la logistique de vivres/ denrées alimentaires) prouvée par une attestation de service rendu signée et cachetée.
- Informations sur les qualifications du soumissionnaire et de sa capacité à remplir les spécifications techniques, y compris les capacités de l'entreprise ;
- Informations sur les performances précédentes : inclure des contacts récents et pertinents pour des services identiques ou similaires et d'autres références (y compris les points de contact avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail) ;
- Se conformer aux spécifications techniques susmentionnées :
- L'offre financière en HTVA
- Toute offre qui ne satisfait pas aux critères susmentionnés ne sera pas acceptée.

QUESTIONS ET DEMANDES DE CLARIFICATION

Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de cette demande d'offres peuvent être soumises au plus tard le **22 mai, 2026** par courriel à procurement.mauritania@counterpart.org. Les questions doivent être soumises uniquement par écrit.

Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes d'éclaircissement - et les réponses à celles-ci que COUNTERPART estime susceptibles d'intéresser les autres soumissionnaires seront partagées à tous les soumissionnaires à titre d'amendement à la demande d'offres.

Seules les réponses écrites publiées par COUNTERPART seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation subséquente.

Toute information verbale reçue des employés de COUNTERPART ou de toute autre entité ne devra pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande d'offres.

Tout soumissionnaire qui sera tenté d'entrer en contact, dans le cadre de cet appel d'offres, avec un membre du Personnel de Counterpart International par une voie autre que celle autorisée risquera une disqualification de son offre. Cette tentative pourrait même motiver une annulation de cet Appel d'Offres.

MODIFICATION DES OFFRES

COUNTERPART peut demander à tout soumissionnaire de clarifier son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier son prix, ni à apporter toute autre modification importante après la date limite de soumission, à moins que l'offre n'ait été modifiée ou que la date limite n'ait été repoussée. Les clarifications qui ne changent pas le prix de la soumission ou d'autres aspects importants de la soumission peuvent être acceptées.

DROIT DE COUNTERPART D'ACCEPTER TOUTE OFFRE ET DE REJETER TOUTE AUTRE OFFRE

Counterpart rejettera toute offre qui ne répond pas aux exigences techniques requises.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes - à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution.

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur toute réclamation

COMPOSITION DES DOSSIERS DE SOUMISSION

En réponse à cette demande d'offres,

Les dossiers de soumission comprennent :

- La fiche de soumission (y compris l'offre financière) dûment signée et par connaissance en HTVA et en MRU. Elle doit inclure les débours et les honoraires, le transport du port de Nouakchott à l'entrepôt de Nouakchott ;
- Un registre du commerce et NIF ;
- Un quitus fiscal et quitus social de la CNSS en cours de validité ;
- Des copies de Permis de Conduire des chauffeurs pressentis et démontrer sa capacité à transporter des vivres sur une distance avoisinant ou dépassant trois cents (300) kilomètres ;
- Une photocopie de l'immatriculation (carte grise) des camions de l'entreprise et les assurances en cours de validité
- Fournir au moins 03 références attestant de l'expérience du soumissionnaire dans les domaines indiqués avec nom, Téléphone et contacts des personnes ;
- Un calendrier indiquant le délai de livraison ;

NB : Aucune cotation partielle ne sera acceptée et tout soumissionnaire doit se conformer aux exigences ci-dessus pour que son offre soit acceptée.

PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES

Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la proposition suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux critères d'éligibilité et déterminée par une analyse de compromis comme étant la meilleure valeur basée sur l'application des critères d'évaluation suivants.

Les offres doivent être évaluées pour déterminer le prix le plus compétitif, l'offre la plus techniquement acceptable. L'évaluation des offres sera menée et notée comme suit :

A. Examen Préliminaire.

Les critères d'éligibilité et les critères ci-après seront examinés sur une base d'acceptation/d'élimination pour la conformité :

- Le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité et de participation définis dans les **Instructions aux soumissionnaires**
- L'exhaustivité de l'offre. Tous les documents requis ont été fournis et sont conformes

B. Qualifications du soumissionnaire et la conformité technique des services offerts.

Les critères techniques et les qualifications des soumissionnaires seront examinés sur une base d'acceptation/d'élimination pour la conformité :

- Les chauffeurs/transporteurs du soumissionnaire doivent détenir des permis de conduire valides
- Les véhicules du soumissionnaire doivent être légalement inscrits et couverts par une assurance responsabilité civile

C. La performance passée du soumissionnaire.

Le soumissionnaire devrait disposer d'une expérience dans le dédouanement et le transport de vivres de préférence et être en mesure de fournir au moins trois références pouvant témoigner de la performance satisfaisante du soumissionnaire. Le soumissionnaire devra disposer de camions suffisants en nombre et en qualité pour le transport des vivres du Port de Nouakchott au magasin de Nouakchott dans les meilleurs délais.

D. Evaluation Technique et Financière.

Les offres qui sont jugées techniquement acceptables feront l'objet d'une évaluation basée sur le rapport qualité-prix comme mentionnée ci-après :

Critères	Scores
La performance passée du soumissionnaire avec une expérience dans le dédouanement et le transport de vivres de préférence	35
Délai de Livraison	15
Offre Financière en HTVA et en MRU	50
Total	100

NB : Le prix sera un forfait par tonne métrique et doit inclure toutes les charges notamment de maintenance. Counterpart refuserait toutes charges (extra)non contractuelles qui ne seraient pas préalablement approuvées par écrit et tarifées.

À tout moment pendant le processus d'évaluation, Counterpart peut demander des éclaircissements ou des informations supplémentaires par écrit auprès des soumissionnaires. Counterpart peut utiliser ces informations dans l'interprétation et l'évaluation des offres, mais les réponses du soumissionnaire ne devront contenir aucun changement concernant la substance, y compris la partie technique et financière de leur cotation.

Veillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande d'offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition. Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande d'offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet Food For Education.
- Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution.

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

INSTRUCTIONS SUR LA PRÉSENTATION DES OFFRES

Vous êtes invités à soumettre des offres signées et datées au bureau spécifié dans cette demande au plus tard à l'heure exacte spécifiée dans cette demande.

Les Soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- A. Le nom, les adresses (rue, courriel, autre) et le numéro de téléphone ;
- B. Informations sur les qualifications du soumissionnaire et de sa capacité à remplir les spécifications techniques, y compris les capacités de l'entreprise ;
- C. Preuve d'éligibilité à mener des activités professionnelles et légales en Mauritanie

- D. Informations sur les performances précédentes : inclure des contacts récents et pertinents pour des services identiques ou similaires et d'autres références (y compris les points de contact avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail) ;
- E. Offre Financière en HTVA
- F. Comment faire les plis (enveloppe) l'offre sera composée de trois enveloppes :
1. Une enveloppe A3 ou le soumissionnaire mentionne le titre et référence de l'appel d'offre
 2. Une enveloppe A4 Contenant l'offre technique
 3. Une enveloppe A4 contenant l'offre financière

Il est envisagé qu'un contrat de prestation à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui soumet l'offre la plus compétitive. COUNTERPART se réserve le droit de ne pas attribuer de marché s'il est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres financières doivent être déposées sous pli fermé aux bureaux de COUNTERPART, et les offres techniques doivent être envoyées par email, au plus tard à la date et à l'heure de clôture. Toute offre reçue après la date et l'heure spécifiées sera considérée comme tardive et ne pourra être prise en compte qu'avec l'aval de COUNTERPART.

Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils après soumission de l'offre.

NOTIFICATION DE SÉLECTION

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, COUNTERPART avisera le soumissionnaire qui a déposé l'offre la plus compétitive par écrit ou par courriel.

Des clarifications et une révision des erreurs et omissions mineures peuvent être demandées. À la fin de l'un ou de l'autre, le soumissionnaire pourra être autorisé à déposer une offre révisée.

Section 1 : Liste de vérification de l'offre

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation pour inclure une offre en réponse à cette demande d'offres:

- Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir section 4 pour le modèle)
- Offres officielles, y compris les spécifications de services offerts (voir la section 3 pour un exemple de format)
- Copie du registre de commerce et le NIF

Section 2 : Spécifications et exigences techniques

Les soumissionnaires sont priés de soumettre une offre technique décrivant tout le processus ainsi que les méthodes à appliquer pour mener à bien cette mission et proposer une offre financière.

Section 3 : Lettre d'accompagnement d'offre

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : **Counterpart International Mauritania**
LOT 254 Tevrag Zeina, Nouakchott, Mauritania

Référence : **Sélection d'un transitaire et transporteur**

À qui de droit :

Nous, soussignés, soumettons par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Nous vous prions de recevoir notre offre ci-jointe.

Par la présente, nous reconnaissons et acceptons tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Nous certifions également que l'entreprise ci-dessous - ainsi que les principaux dirigeants de l'entreprise et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette procédure d'appel d'offre conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, nous certifions que, au mieux de nos connaissances et croyances :

- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande d'offres mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Nous certifions par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire : _____

Date : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Téléphone de l'entreprise et site Web : _____

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

NATURE DU CONTRAT

Un contrat à Prix Fixe en conformité avec l'offre retenue sera signé entre Counterpart et le soumissionnaire retenu.

Le calendrier de paiement qui suit :

- a. Paiement de 70% du contrat avec facture, après livraison complète de la première cargaison de vivres dans le magasin de Nouakchott sur la base des bordereaux de livraison validés par les agents de Counterpart et de l'expert de BKA Logistics
- b. Paiement de 30% du contrat avec facture définitive, après la réception du rapport de l'expert maritime de BKA Logistics.

Tous les paiements seront effectués en MRU, par virement à l'ordre du fournisseur qui sera payé dans deux (2) semaines après livraison après réception des preuves de livraison.

Section 889 Équipements et services de communication couverts :

Section 889 du NDAA (the National Defense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanant du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement or composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire :

Date :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone de l'entreprise et site Web :
Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :
L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ?
Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

RÉSERVES

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres. Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est de la seule responsabilité du soumissionnaire. Veuillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande d'offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition. Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées. L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande d'offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou
- Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern-Dole.
- Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment. Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes – à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART

Acceptation de la politique de confidentialité et des terme et conditions

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité de Counterpart (<https://www.counterpart.org/terms> and conditions/), et donne à Counterpart International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des États Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@counterpart.org . Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

Modification des documents d'appel d'offres et offres reçues

Counterpart International peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.

Tout soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après qu'elle a été remise à Counterpart, à condition que la demande d'un tel retrait, modification ou correction ainsi que tous les détails de cette modification ou correction soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander à tout soumissionnaire des clarifications sur son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ou d'autres aspects importants de l'offre peuvent être acceptées.